

Royaume-Uni : licencié pour avoir appelé l'homosexualité un "péché"

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 30 avril 2013



Robert Haye

Un professeur de sciences qui a été interdit d'enseigner pour avoir déclaré en classe que l'activité homosexuelle constitue un "péché" a [perdu](#) son recours devant la Haute Cour de Londres. Robert Haye, 43 ans, n'avait pourtant fait que répondre à la question d'un de ses élèves du secondaire à la Deptford Green School en Angleterre ; on suppose que le jeune homme s'est empressé de dénoncer son professeur pour « homophobie ». C'est en tout cas un enseignant assistant qui est allé se plaindre à la direction. Une campagne sur Facebook a suivi...

D'emblée, Robert Haye a été écarté de toute activité enseignante par l'Agence de l'enseignement pendant une durée indéfinie. La sanction a été confirmée par le ministre de l'Education britannique, Michael Gove.

La Haute Cour, invitée pour la première fois à connaître d'un tel type d'affaire, a refusé de

donner raison au professeur en assurant que sa réponse avait été « inappropriée » et qu'il s'était rendu coupable d'une conduite professionnelle inacceptable. Le juge King a souligné que l'école où enseignait Robert Haye avait un cahier des charges obligeant les professeurs à « **fournir des informations positives sur l'homosexualité** » en vue de « **permettre aux élèves de récuser les stéréotypes négatifs et les préjugés** ».

L'avocat de l'enseignant eut beau signaler que les croyances religieuses et la liberté d'expression de son client étaient ainsi mises à mal, le juge y a opposé le fait que cette politique de l'école fait partie des « **valeurs britanniques modernes de tolérance** ». L'enseignant va pouvoir cependant demander à reprendre un poste devant une classe dans deux ans.

Robert Haye est un adventiste du Septième jour, et à ce titre il a également expliqué à ses élèves que les chrétiens qui sanctifient le dimanche rendent un culte au démon dans leurs temples et églises, mais cela n'a jamais dérangé personne. Ce sont les opinions obligatoires sur l'activité homosexuelle qui reçoivent la protection des tribunaux.

« **Je ne renierai pas ce que crois. Dieu premier servi** », a déclaré Robert Haye qui pense devoir abandonner sa carrière d'enseignant au Royaume-Uni : car en cas de retour devant les élèves, il devra faire amende honorable pour son « homophobie » en démontrant qu'il est prêt à comprendre la nécessité pour les professeurs de « **promouvoir la tolérance et le respect pour les droits, les religions et les croyances d'autrui** ». « **Les chrétiens sont aujourd'hui persécutés dans ce pays parce qu'ils croient en la Bible** », s'est-il indigné. Actuellement au chômage, Robert Haye doit quelque 4.200 livres pour ses frais de justice.

Le responsable de l'Agence de l'enseignement, Alan Meyrick, l'avait bien résumé à l'audience :

« **Partager vos opinions avec des élèves n'était ni responsable ni approprié. Vous avez des croyances fortes et sincères qui ne sont pas fondamentalement incompatibles avec l'enseignement. Cependant, l'expression de ces opinions, de cette manière, n'est tout simplement pas appropriée pour un professeur travaillant au sein du système anglais d'éducation qui réunit des jeunes de sexualités, d'origines et de croyances diverses.** »

C'est la **dictature du relativisme** identifiée par Benoît XVI.

Et largement partagée par la presse britannique qui parle du professeur « homophobe »

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***

© leblogdejeannesmits

[Réseau Riposte catholique](#)